

Pilote de systèmes de production automatisée



➔ Le métier

Le titulaire de la qualification agit en autonomie sur sa zone, dans les domaines de la production, généralement sous la responsabilité d'un agent de maîtrise, d'un chef d'équipe ou d'un responsable de production qui assure le management hiérarchique de l'équipe. Il met en oeuvre des connaissances et des savoirs faire techniques. Les missions ou activités susceptibles de lui être confiées peuvent porter à titre d'exemple sur :

- La conduite et la maintenance de plusieurs installations de production automatisée de moyenne ou grande série, pour garantir le flux de production dans le respect des standards en vigueur (QHSE, Organisation...),
- L'animation technique ou fonctionnelle d'un groupe d'opérateurs de production travaillant dans sa zone,
- La liaison fonctionnelle avec les différents services (Maintenance, Logistique, Qualité...)

Pour cela, il (elle) doit être capable de :

- Conduire différents postes d'opérateurs de la ligne ou du système de production automatisée,
- Organiser l'activité et les moyens nécessaires de la ligne ou du système de production dont il (elle) coordonne techniquement la conduite,
- Vérifier la bonne exécution des inspections et travaux périodiques de maintenances préventives spécifiées dans les procédures,
- Assurer les opérations de maintenance curative de niveau 2 (au sens de la norme AFNOR) de la ligne ou du système dont il (elle) coordonne techniquement la conduite, avec l'appui technique du service maintenance,
- Collecter des informations auprès du personnel de production concernant les difficultés de réalisation de la production,
- Identifier les sources d'amélioration et formuler des propositions,
- Apporter une valeur ajoutée dans un groupe de travail associant la production et les services supports,
- Accompagner le personnel de production dans la mise en place des plans d'actions.

➔ Public visé :

- Salariés dans le cadre de la formation continue
- Jeunes diplômés dans le secteur de la production en contrat de professionnalisation
- Salariés souhaitant valider leurs compétences par une démarche de certification

➔ Validation :

CQPM n° 0119

www.cqpm.com

Les Certificats de Qualification Paritaires de la Métallurgie (**CQPM**) certifient vos capacités professionnelles.



 **Méthode pédagogique**

Suivi individuel / Projet d'entreprise

Evaluation préformative approfondie



Parcours de formation individualisé

Durée : 10 à 12 mois en alternance



Accompagnement à la certification



Certification

Programme

Gestion de production

Communication

Conditions de travail

Systèmes de production

Etude de systèmes mécaniques

Maintenance

Hydraulique

Electrotechnique

Automatismes

Pneumatique

Informatique

Qualité

Sécurité

Environnement

Outils de résolution de problèmes

+ Modules spécifiques selon positionnement

 **Modalités d'évaluation**

- Un jury de professionnels de l'industrie évalue le candidat en situation professionnelle réelle ou reconstituée.
- Evaluation des connaissances.

Pour plus de renseignements contacter :

 **Monsieur Thierry CHAUVAT**
Tél : 02 31 46 77 45 / 06 19 39 17 92
E-mail : chauvat@itibanor.fr

